



# ATHÉNÉE ROBERT CATTEAU

Ville de Bruxelles

## Inscriptions en première secondaire

**Les inscriptions en première secondaire pour l'année 2015 - 2016 débutent le 23 février 2015 et s'achèvent le 13 mars 2015.**

Les parents qui souhaitent obtenir des renseignements concernant l'Athénée se présenteront, sur rendez-vous (02/500.72.30), entre le 02 février et le 13 février 2015. Ils recevront de l'équipe de Direction de l'établissement une information complète sur l'école ainsi que sur leurs obligations (notamment à propos du Projet d'établissement et des Règlements en vigueur auxquels ils devront impérativement marquer leur adhésion avant l'inscription définitive).

Les parents désireux d'inscrire leur enfant à l'Athénée se présenteront à l'école entre le lundi 23 février 2015 et le vendredi 13 mars 2015 pour déposer leur demande d'inscription pendant les heures d'ouverture du secrétariat, réservées à cela, et telles que précisées ci-dessous.

- Le LUNDI, le MARDI et le JEUDI de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.
- Le MERCREDI et le VENDREDI de 9h00 à 11h30.

Lors de cette « période », ils apporteront les différents documents qui suivent :

- le formulaire unique d'inscription : volet général
- le formulaire unique d'inscription : volet confidentiel

Afin de permettre un encodage correct des données de l'enfant, il est conseillé aux parents de se munir d'un document prouvant l'identité de celui-ci. Ceci permettra à l'établissement de ne pas commettre une éventuelle erreur orthographique dans les noms et prénoms de l'enfant et ainsi de préserver le bon déroulement de cette première phase d'inscriptions.

NB : en cas d'impossibilité justifiée de se présenter aux heures prévues, mais le lundi 23 février 2015 et le vendredi 13 mars 2015, les parents prendront un nouveau rendez-vous dans les meilleurs délais.

Par son inscription, tout élève mineur et ses parents acceptent intégralement et inconditionnellement:

- le Projet éducatif et le projet pédagogique du pouvoir organisateur ;
- le Projet d'établissement ;
- le Règlement des études de l'école ;
- le Règlement d'ordre intérieur de l'école.

## Informations sur les modalités de l'inscription définitive

Les modalités pour l'inscription définitive doivent être réglées avant le lundi 1er septembre 2015.